REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE
=-=-=-=-=-=-=-=-=
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
=-=-=-=-=-=-=-=
DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
=-=-=-=-=

DECRET N° 83/188 du 18/03/1983/MTPS.DGTFP.DFP.
portant radiation de certains fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Administratifs et Financiers (SAF) en service détaché à la Société Nationale d'Energie(SNE) en tête Monsieur ITOUA Martin.

=-=-=-=-oOo-=-=-=-=

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 25.80 du 13 Novembre 1980, portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15.62 du 3.2.1962, portant statut général des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 26.6.1958, fixant le règlement dur la solde des fonctionnaires ;

R.B.

(/u le decret n° 62/426 du 29/12/1962, fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des SAF ;

(/u le decret n° 62/130/MF du 9.5.1962, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le decret n° 62/197/FP 5.7.1962, fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15.62 du 3.2.1962, portant statut général des fonctionnaires ;

.C.P.

(/u le decret n° 74/470 du 31.12.1974, abrogeant et remplaçant les dispositions du decret n° 62/196/FP du 5.7.1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le decret n° 79/154 du 4.4.1979, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le decret n° 80/644 du 28.12.1980, portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au decret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le decret n° 81/017 du 26.1.1981, relatif aux intérims des Membres du Gouvernement ;

(/u la lettre n° 349/80/DAP du 17 Avril 1980 du Directeur Général de la Société Nationale d'Energie, (SNE) transmettant la liste des fonctionnaires et Agents contractuels de l'Etat détachés à la Société Nationale d'Energie (SNE) ;

(/u le decret n° 80/345 du 3.9.1980, portant reversement dans les Entreprises d'Etat, Etablissements Para Publics, Offices, Organismes de Prévoyance Sociale, Banques, Assurances et Sociétés d'Economie Mixte, des fonctionnaires détachés ou en disponibilité et Agents contractuels de l'Etat exerçant dans lesdits Offices, Sociétés, Entreprises et Etablissements Publics ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1ER :- En application des dispositions du decret n° 80/345 du 3.9.1980 susvisé, les Fonctionnaires ci-dessous désignés, des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Administratifs et Financiers, (SAF) (Administration Générale), en service détaché à la Société Nationale d'Energie (SNE) à Brazzaville, sont radiés des contrôles des cadres de la Fonction Publique Congolaise.

MM. - ITOUA Martin, Administrateur stagiaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I.

- OPANGAULT Emile Pascal Blaise, Administrateur de 2e échelon de la catégorie A, hiérarchie I.

ARTICLE 2 :- Les intéressés sont intégrés définitivement dans les effectifs de la Société Nationale d'Energie (SNE) à B/ville .

ARTICLE 3 :- Le présent decret qui prendra effet pour compter du 3.9.1980, date de signature du decret n° 80/345 du 3.9.1980 susvisé, sera enregistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 18 Mars 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO MATSIONA.-

- Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

- Le Ministre des Finances,

- Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU

AMPLIATIONS :

JORPC.....2
DGTFP.DFP.....5
DFP.BST.....2
DB.....3
DCF.....2
DG.SNE.SP.....2
SGCM/BC.....3
DOSSIER.....6
INTERESSES.....2
MINI. MINES,ENERGIE.....2
SGM.SP.....2
DG.CNPS.SP.....2